

E X T R A I T
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2024-056

Objet : Déménagement - Autorisation de stationnement
SARL ALLO SUD EST DEMENAGEMENTS

Date de publication :

29/03/24

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,
VU la demande de la société « SARL ALLO SUD EST DEMENAGEMENTS » réceptionnée le 25 mars 2024, concernant l'autorisation de stationner un camion au droit du 26 Avenue d'Agde à Vias, le mardi 09 avril 2024 de 08h00 à 16h00 dans le cadre d'un déménagement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de cette voie,

CONSIDERANT que durant la période du stationnement d'un camion le mardi 09 avril 2024 dans le cadre d'un déménagement, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société « SARL ALLO SUD EST DEMENAGEMENTS » est autorisée à stationner un camion au droit du 26 Avenue d'Agde à Vias, le mardi 09 avril 2024 de 08h00 à 16h00 dans le cadre d'un déménagement.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous les véhicules est interdit au droit du 26 Avenue d'Agde à Vias, le mardi 09 avril 2024 dans le cadre d'un déménagement.

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire.

Le balisage nécessaire dans son ensemble sera installé, entretenu et déposé par le bénéficiaire, afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 25 mars 2024

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

